

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_146

MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DES POMPIERS AU COLLEGE AUGUSTE
RENOIR A TITRE GRACIEUX

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le gymnase des pompiers est un équipement municipal, situé 4 rue de Dublin. Son objectif principal est de favoriser la pratique du sport au sein de la commune de Chatou.

Ce gymnase est mis à disposition de plusieurs associations locales afin de soutenir le développement des activités sportives.

Le collège Auguste Renoir a exprimé le besoin d'un espace adéquat pour organiser ses séances de sport.

Son objectif est d'offrir aux élèves un cadre sécurisé et professionnel, garantissant ainsi la qualité des entraînements et la promotion du sport auprès des élèves du collège Auguste Renoir. En réponse à cette demande, la ville de Chatou a décidé d'apporter une réponse favorable.

Dans ce contexte, le Conseil municipal doit se prononcer sur la convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers auprès du collège Auguste Renoir.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale et Sports en date du 09 septembre 2025,

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de promouvoir les activités sportives sur le territoire de la Ville,

Considérant l'importance de mettre en place une convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers auprès du collège Auguste Renoir,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers auprès du collège Auguste Renoir .
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Inès de MARCILLAC, Véronique CHANTEGRELET, Arménio SANTOS, Arnaud BEAUVOIR

Publiée le : 26/09/2025